STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 28 octobre 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN NOUVEAU PROTOCOLE D'URGENCE EN CAS DE CATASTROPHE QUE LES ASSUREURS DEVRONT SUIVRE DURANT LES IMPORTANTES TEMPÊTES À VENIR

Le DFS expose les mesures que les assureurs doivent prendre pour accélérer le paiement des réclamations et faire en sorte que les New-Yorkais reçoivent les prestations promises

Le protocole d'urgence pour les assureurs inclut des mesures mises en place par l'administration Cuomo dans le sillon de la mégatempête Sandy en vue de protéger les consommateurs

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que son administration a mis en place un nouveau protocole d'urgence en cas de catastrophe que les assureurs devront suivre lors des importantes tempêtes et autres catastrophes naturelles à venir. Le protocole d'urgence en cas de catastrophe comprend plusieurs mesures que le Département des Services financiers (DFS) a mis en place dans le sillon de la mégatempête Sandy et sous la direction du Gouverneur Cuomo — comme le traitement accéléré des procédures, l'octroi de licence d'urgence pour les nouveaux évaluateurs de réclamations, un programme de médiation pour les réclamations contestées et autres — en vue d'accélérer le paiement des réclamations aux consommateurs et faire en sorte que les New-Yorkais reçoivent les prestations d'assurance promises.

« Durant la mégatempête Sandy, ces mesures ont permis d'accélérer l'aide octroyée aux familles et entreprises de New York, et elles deviendront à présent une norme dans notre arsenal de réponse en cas de tempête, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les compagnies d'assurance ont la responsabilité essentielle de traiter rapidement les réclamations des consommateurs touchés par une catastrophe naturelle, et ce nouveau protocole d'urgence fera en sorte que cette norme soit respectée. »

Benjamin M. Lawsky, directeur des Services financiers, a déclaré : « D'avoir un protocole d'urgence pour les assureurs qui soit prêt à être activé par un bref avis permettra de faire en sorte que les consommateurs soient protégés lorsqu'une autre tempête frappera. Ce protocole fera clairement connaître les attentes qu'on a envers les assureurs lorsqu'ils répondront à de prochaines catastrophes naturelles et aidera les familles et entreprises à se remettre sur pied. »

Lorsque la mégatempête Sandy a frappé New York, l'administration Cuomo a pris un certain nombre de mesures pour accélérer les paiements de réclamations d'assurance et protéger les consommateurs. L'éventail complet des mesures mises en place après la mégatempête Sandy compte parmi les procédures potentielles pouvant être activées dans le cadre du protocole d'urgence en cas de catastrophe des assureurs. Ces mesures incluent, entre autres :

- La création d'un processus accéléré pour l'octroi temporaire de licences aux nouveaux évaluateurs en vue d'en fournir un nombre suffisant dans les régions touchées, là où d'importantes pertes font augmenter la demande en matière d'évaluateurs;

- La création d'une nouvelle fiche de rapport en ligne en vue de tenir les compagnies d'assurance publiquement responsables de leur performance en matière de traitement des réclamations dans les régions touchées par Sandy;

- La mise en place d'un moratoire temporaire sur les politiques d'annulation des assureurs dans les régions touchées par la tempête pour le non-paiement des primes;

- La création d'un processus de médiation volontaire pour les propriétaires de maison et les entreprises contestant leurs réclamations d'assurance ou qui sont en désaccord avec le refus de leurs réclamations à la suite de la mégatempête Sandy;

- La protection de la santé et de la sécurité des New-Yorkais en permettant des réparations nécessaires et immédiates ainsi que l'élimination des débris dangereux; l'élargissement de la documentation servant à prouver les pertes afin qu'elle inclue des photographies, des enregistrements vidéo, des échantillons de matériaux, des reçus et des listes d'inventaire.

Le directeur Lawsky a exposé le protocole d'urgence en cas de catastrophe dans une lettre qu'il a envoyée aux assureurs aujourd'hui. On peut voir la lettre ici.

Dans le sillon de la mégatempête Sandy, le DFS a également travaillé avec les banques et les fournisseurs de services hypothécaires qu'il supervise en vue d'offrir de l'aide additionnelle aux New-Yorkais. Ces mesures incluaient également des options pour l'obtention d'un délai de grâce sur les hypothèques et des modifications en vue d'éviter la saisie, des procédures accélérées pour l'endossement des chèques d'assurance par les banques détenant les hypothèques afin que ces paiements ne soient pas retenus, et l'exemption des frais et pénalités bancaires pour les consommateurs touchés par la tempête. Le DFS s'attend à travailler avec les banques et les services hypothécaires en vue d'offrir une aide semblable aux familles et entreprises touchées par des tempêtes futures.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French